

# Ligue Régionale Champagne-Ardenne

Ardennes - Aube - Marne - Haute-Marne



Commission Régionale Jeune  
Commission Régionale Formation  
Commission Régionale VTT

Préfecture de l'Aube n° W103000270  
Siret n° 448 386 656 00012  
Adresser votre correspondance à :

Septembre 2010

## Trophée ligue des écoles



# Règlement



**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME**

Reconnue d'utilité publique le 17/05/2005

Agréée du ministère de la Santé et des Sports, arrêté du 03/08/2004

Agréée du ministère du Tourisme n° AG 094020001

Délégation par l'État pour l'activité "Cyclotourisme" le 10/12/2008

Imprimé sur  
100% recyclé

le tourisme à vélo

## PRÉAMBULE :

Ce Trophée a trois objectifs :

- Inciter les écoles de cyclotourisme (route et VTT) à faire participer leurs jeunes aux organisations fédérales internes et externes à leur club au sein de la ligue Champagne Ardenne ;
- Susciter de nouveaux projets afin de diversifier les activités éducatives ;
- Valoriser l'encadrement et l'action pédagogique des cadres fédéraux.

## RÈGLEMENT :

### ARTICLE 1 :

Toute école, de la ligue, agréée par la Fédération française de cyclotourisme peut participer au trophée ligue des écoles de cyclotourisme.

### ARTICLE 2 :

Basé sur le principe de la confiance, des points sont attribués à l'école de cyclotourisme dont les jeunes participent aux organisations inscrites sur les différents calendriers (niveau départemental, régional).

### ARTICLE 3 :

Tout jeune peut participer, sur la durée du trophée, à autant de manifestations qu'il le souhaite.

### ARTICLE 4 :

Le trophée est réservé aux jeunes licenciés à la FFCT de 6 à 18 ans. Si un jeune vient à avoir 18 ans en cours d'année, ses points seront comptabilisés jusqu'au 31 août de l'année en cours.

### ARTICLE 5 :

Des points, suivant un barème établi ci-dessous, seront attribués à chaque jeune participant à des randonnées officielles.

Deux points par jeunes:	Randonnées route et vtt (même du club organisateur)
Deux points par jeunes:	Rallye vtt et route en Champagne Ardenne.
Deux points jour par jeunes:	Séjours et voyages itinérants route et vtt en région Champagne Ardenne
Quatre points par jeunes:	Concours départemental d'éducation routière
Quatre points par jeunes:	Critérium départemental des jeunes (vtt et route)
Six points par jeunes:	Concours régional d'éducation routière
Six points par jeunes:	Critérium régional des jeunes (vtt et route)
Huit points par jeunes:	Sélection au critérium national des jeunes (vtt et route)

### ARTICLE 6 :

Une feuille spécifique dont chaque case sera remplie et validée (tampon humide) par le responsable de l'organisation, servira de contrôle.

### ARTICLE 7 :

La prise en compte du trophée se fera à compter du 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante (année scolaire).

### ARTICLE 8 :

Les fiches de contrôles seront remises à la réunion annuelle des écoles pour établir le décompte des points.

### ARTICLE 9 :

Le trophée ligue des écoles est remis à l'AG de ligue.

### ARTICLE 10 :

Modèle de la feuille de contrôle.

# FEUILLE DE CONTROLE

Description de l'organisation

.....  
.....

VILLE : ..... DEPT : .....

DATE : du ..... au .....

TAMPON DE L'ORGANISATEUR  
SIGNATURE

--

Nb de  
Participants

Points  
Acquis